



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE SECTION ADMINISTRATIVE

REUNION DU Mardi 06 JUIN 2023

Présents : MM. J. DIAS (PRESIDENT), M. ABED, N. RIT

APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CDA

Conformément à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur et après étude de la situation, la section procède au retrait de points pour les arbitres suivants

Absences du 01er Mai au 06 Juin

La Section,

Conformément à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A,

Considérant que le(s) arbitre(s) suivant(s) ne se sont pas présenté(s) sur leur rencontre et/ou n'ont pas envoyé de justificatif dans les délais impartis,

Considérant les dispositions prévues à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A en cas d'absence,

Par ces motifs, décide d'infliger un Malus de 10 points au(x) arbitre(s) suivant(s) par absence :

NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	Intitulé de match	MALUS ATTRIBUE
ARAB	SULAYMAN	JAD	24654340	CHARENTON CAP 1/MAISON ALFORT 1	10 (Absent)
BELKEBIR	SAMR	DIVERSIFIÉ	25149469	MAISON ALF.FC5/MENUIBLANC AS	10 (Absent)
TOTO	MOHAMED				10 (Absence en commission disc)
KOITA	SIROU	STAGIAIRE	25678812	VITRY CA2/ ECOLE PLESS.	10 (Absent)
DJIKINE	MARA	SENIORS D3	24653499	VERS L'AVT/ORMESSON US2	10 (Absent)
CHAIBI	SHAHIN	JAD	24654833	CACHAN ASC CO1/MAISON ALFORT FC1	10 (Absent)
KHEYARI	TARIK	STAGIAIRE	24654429	RUNGIS US/ORMESSON US1	10 (Absent)
KHALDI	YAMINE	STAGIAIRE	24653505	CACHAN CO2/BANN'ZANMI	10 (Absent)
TOTO	MOHAMED	STAGIAIRE	24654528	BREVANNES AJ1/HAY LES ROSES	10 (Absent)
BOUACILA	MOHAMED				10 (Absence en commission disc)
TIENDREBEOGO	SERGE				10 (Absence en commission disc)



La section constate la 2nde absence de M. ARAB Sulayman; ce dernier en plus du malus, écope de 2 week-ends de non désignation (sanction automatique) à compter du 11^r Septembre 2023.

La section constate la 2nde absence de M. BELKEBIR Samir; ce dernier en plus du malus, écope de 2 week-ends de non désignation (sanction automatique) à compter du 11^r Septembre 2023.

La section constate la 2nde absence de M. DJIKINE Mara; ce dernier en plus du malus, écope de 2 week-ends de non désignation (sanction automatique) à compter du 11^r Septembre 2023.

La section constate la 2nde absence de M. CHAIBI Shahin; ce dernier en plus du malus, écope de 2 week-ends de non désignation (sanction automatique) à compter du 11^r Septembre 2023.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

FMI/Rapports du 01er Mai au 06 Juin

La Section,

Conformément à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A,

Considérant que plusieurs irrégularités ont été constatées sur la FMI des rencontres suivantes et/ou un non envoi de rapport,

Considérant les dispositions prévues à l'annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A dans le cas d'une feuille de match mal rédigée et/ou un non envoi de rapport,

Par ces motifs, décide d'infliger un Malus de 5 points au(x) arbitre(s) suivant(s) :

NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	Intitulé de match	MALUS ATTRIBUE
ANIFOWOSE	IBUKUN	STAGIAIRE	25132478	ES 2/AS ZENAGA	5 (Obs + Rapport en attente)
ROLLAND GUILLAUME	CALLISTE	STAGIAIRE	25678814	ST MANDE FC1/LIMEIL BREVANNES AJ	5 (Rapport 48h)
TRAORÉ	FOUSSENY	STAGIAIRE	24653085	CACHAN ASC CO1/VILLENEUVE ABLON	5 (Rapport non parvenu 48h)
BOUYE	SATURNIN	STAGIAIRE	24653407	REUX FR3/CAUDACIENNE ES1	5 (Rapport)
OZEN	DOGAN	STAGIAIRE	24654923	ON US1/RUNGIS US	5 (Obs + Rapport)
DENZEZ	RYAN	STAGIAIRE	24654833	KREMLIN BICETRE CSA/VAL DE FONTE	5 (Obs AM)
BOLLY	GEORGES	D3	25787290	ST MAUR LUSITANOS/VITRY CA 94 2	(utilisation cartons blancs)
LEBON	ENZO	JAD	25787428	CHOISY LE ROI AS1/FONTENAY US1	(utilisation cartons jaunes)



GALLONDE	FRED	DIVERSIFIÉ	25041269	NOGENT FC1/RUNGIS US 2	5 (Rapport + complément admin)
ESHAIEK	FATHI	SENIORS D1	25041266	SUCY FC2 / BONNEUIL CSM1	5 (Rapport/48h)
BENDRIOUICH	MOHAMED	SENIORS D1	24653149	KREMLIN BICETRE /VILLIERS ES1	5 (Obs)
TCHINDA METAA	BORIS	SENIORS D3	24653415	LE PERREUX FR3/VAL DE FONTENAY	5 (Rapport sur absence équipe)

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

Déconvocation du 01er Mai au 06 Juin

La Section,

Conformément à l'Annexe 5 du Règlement Intérieur de la C.D.A,

Constatant que le(s) arbitre(s) suivant(s) n'ont pas respecté le délai minimum pour se rendre indisponible, fixé à J-15 (J étant le jour de la rencontre).

Par ces motifs, décide d'infliger un Malus au(x) arbitre(s) suivant(s) :

NOM ARBITRE	PRENOM	CATEGORIE	N° MATCH	Intitulé de match	MALUS ATTRIBUE
CRESCENZO	JOSEPH	SÉNIORS D2	25149714	CRETEIL LUSITANOS/MAISO N ALFORT	2 (déconvocation tardive)
BRUNET	MATHIAS				4 (déconvocation tardive)

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

Après un tour de table, la séance est levée à 19h30.

PROCHAINE SEANCE SUR CONVOCATION

Le Secrétaire de séance
Michel Abed

Le Président
José DIAS